

Fin d'année N-1

- Préviation des domaines d'enseignement qui pourront être programmés ou poursuivis au sein de la classe de l'élève.

Rentrée de l'année N

- Prise de connaissance des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves bénéficiant du dispositif.
- Concertations pour l'élaboration des emplois du temps individualisés des élèves.
- Rentrée des élèves dans leur classe pour développer le sentiment d'appartenance au groupe, avec des temps ponctuels au sein du regroupement si besoin.
- Observation des nouveaux élèves afin d'organiser progressivement les temps de regroupement.

Au cours de l'année

- Rédaction des projets pédagogiques individualisés (PPI) avec réajustements lors des concertations. (1ère période)
- Communication aux parents avec l'enseignant de l'élève tant que possible.
- Livret d'évaluation complété conjointement (enseignant-coordo)

Fin de l'année

- Bilan du fonctionnement du dispositif ULIS.
- Évaluation des élèves qui en bénéficient.
- Lien avec la famille et l'enseignant de la classe pour préparer la poursuite des apprentissages l'année suivante.

DISPOSITIF ULIS

C'est un dispositif ouvert qui soutient la scolarité des élèves en situation de handicap et qui permet la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique.

Il permet la mise en œuvre du PPS des élèves dans leur classe avec des objectifs individualisés. Les élèves y bénéficient d'enseignements adaptés dispensés par le coordonnateur ULIS.

Les objectifs de mise en oeuvre du dispositif ULIS

- Développer le sentiment d'appartenance : les élèves bénéficiant du dispositif ULIS participent à l'ensemble des projets de leur classe, soutenus par l'aide du dispositif.
- Favoriser la construction d'une culture commune
- Sécuriser le parcours scolaire de l'élève
- Permettre l'accessibilité aux savoirs par la mise en place du projet pédagogique individualisé (PPI), afin d'envisager davantage d'autonomie de l'élève.

Poursuite des apprentissages fondamentaux non suivis en classe

Régulations : reprises ou anticipations

Préparation des évaluations

Elaboration d'outils

Méthodologie pour apprendre à apprendre

Fonctionnement du dispositif dans l'école

Directeur

Le dispositif est placé sous sa responsabilité. Il veille au respect des orientations fixées par le PPS des élèves et il est le garant de sa mise en œuvre. Il s'assure de l'accès à tous les apprentissages et de la participation aux activités organisées pour tous les élèves dans le cadre du projet d'école.

Enseignants

Ils sont les enseignants des élèves bénéficiant de l'appui du dispositif. Au sein de leur classe, ils mettent en œuvre des pratiques pédagogiques facilitant l'accès aux apprentissages, avec l'appui du coordonnateur. Ils prennent connaissance auprès du coordonnateur des besoins des élèves. Ils participent aux concertations au service de la mise en œuvre du dispositif, ainsi qu'aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation (ESS).

Coordonnateur

Il enseigne lors des temps de regroupement, coordonne et organise le dispositif.

Il évalue les besoins des élèves.

Il participe à la mise en œuvre d'une collaboration avec les partenaires extérieurs. En tant que personne ressource, il conseille la communauté éducative. Il contribue à l'adaptation des supports utilisés en classe afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves et de favoriser leurs apprentissages.

AESH

Il participe à la mise en œuvre du PPS des élèves bénéficiant de l'appui du dispositif. Il peut intervenir dans tous les lieux de scolarisation, selon l'organisation mise en place par le coordonnateur (dans la classe de l'élève **en priorité**, en regroupement si nécessaire, dans la cour de récréation, à la cantine, en sortie scolaire). Il accompagne dans les actes de la vie quotidienne, dans les activités de la vie sociale et relationnelle et dans les activités d'apprentissages. Il participe aux ESS.

Activités des élèves au sein du regroupement